

I Corint. xiii, 9, 10. Et plus loin : « Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir et en des énigmes, mais alors nous verrons Dieu face à face. Je ne connais maintenant Dieu qu'imparfaitement, mais alors je le connaîtrai comme je suis moi-même connu de lui, » *Ibid.*, 12. Et le Psalmiste : « Votre science est élevée d'une manière merveilleuse au-dessus de moi, elle me surpasse infiniment, et je ne pourrai jamais y atteindre. » *Psal.* cxxxviii, 6. Et encore : « J'ai pensé à vouloir pénétrer ce secret, mais un grand travail s'est présenté devant moi, jusqu'à ce que j'entre dans le sanctuaire de Dieu, et que j'y comprenne quelle doit être leur fin. » *Psal.* lxxii, 16, 17. Et au même endroit : « Je suis devenu comme une bête en votre présence, je ne me suis point cependant éloigné de vous. » *Ibid.* 23. Et Jérémie : « La science de tous ces hommes les rend insensés. » *Jerem.* x, 14. Enfin, le même apôtre Paul : « Ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que la sagesse des hommes. » *Corint.* i, 25. Et bien d'autres passages que j'omets pour être bref.

*Un homme est appelé juste par comparaison avec les hommes, et non pas avec Dieu.* — C. Excellente et fort ingénieuse mémoire, cher Atticus. Mais votre travail pour enlasser texte sur texte vient à l'appui de ma thèse. En effet, je ne compare pas l'homme à Dieu, mais aux autres hommes, relativement auxquels celui qui s'y appliquera peut être parfait. De même quand on dit que

sum est, multo magis quod permanet, erit in gloria. » *Ibid.*, 41. Et iterum : « Ex parte scimus, et ex parte prophetamus. Cum autem venerit quod perfectum est, destruentur illa quæ ex parte sunt. » I Cor. xiii, 9. Et : « Videmus nunc per speculum et in enigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte, tunc cognoscam sicut et cognitus sum. » *Ibid.*, 12. Et in Psalmis : « Mirabilis facta est scientia tua ex me, confortata est, et non potero ad eam. » *Ps.* cxxxviii, 6. Et iterum : « Existimabam cognoscere hoc; labor est in conspectu meo, donec introeam in sanctuarium Dei, et intelligam in novissimis eorum. » *Ps.* lxxii, 16, 17. Et in eodem loco : « Ut immantem factus sum apud te, et ego semper tecum. » *Ibid.*, 2. Et Jeremias : « Stultus factus est omnis homo a scientia. » *Jerem.* x, 14. Et idem Paulus apostolus : « Fatuina, inquit, Dei sapientius est hominibus. » I Cor. i, 25. Et multa alia, quæ studio brevitatibus omitto.

46. *Justus hominum comparatione, non Dei dicitur.* — C. Argute quidem, mi Attice, memoriterque dixisti. Sed labor tuus et multiplex testimoniolorum replicatio, meæ parti proficit. Neque enim ego hominem Deo comparo, sed aliis hominibus, quorum colla-

tionem, qui studium doloris, potest esse perfectus. Ac per hoc quando dicitur, homo potest esse sine peccato et solummodo, iuxta mensuram hominis, non iuxta Dei dicitur majestatem, cujus comparatione nulla creatura potest esse perfecta. A. O Critobule, hæc memorans mecum facis. Et ego enim hoc sentio, nullam creaturam secundum veram consummatamque justitiam, posse esse perfectam. Ceterum alium differo ab alio, et diversas esse in hominibus justitias, nulli dubium est; et vel majorem esse alium vel minorem, et tamen secundum statum et mensuram suam posse justos nominari, qui aliorum comparatione justi non sunt. Verbi gratia, Paulus apostolus, vas electionis, qui plus omnibus Apostolis laboravit, utique justus erat scribens ad Timotheum : « Certamen bonum certavi, cursum consummavi, fidem servavi; de caetero reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus iudex; non solum autem mihi, sed et omnibus qui diligunt adventum ejus. » II Tim. iv, 7, 8. Justus erat et Timotheus discipulus ejus et imitator, quem docet quid scire debeat, et quem modum tenere virtutum. Putamusne unam et eandem in utroque fuisse justitiam, et non plus habere meritum eum.

maison du Père, » *Joan.* xiv, 2, parce que les mérites sont divers. « L'étoile diffère de l'étoile en clarté, » I Corint. xv, 41, et dans le corps de l'Église qui est un, il y a des membres divers. Le soleil a sa splendeur, la lune adoucit les ténèbres de la nuit; et les autres cinq astres, appelés errants, accomplissent dans le ciel des révolutions différentes et ont chacun sa lumière. Inébranlables sont les autres étoiles que nous voyons briller au firmament. Chacune a un éclat particulier, et cependant chacune est parfaite quant à sa clarté, quoiqu'elle soit imparfaite en égard à celle qui brille plus qu'elle. Dans le corps aussi, dont les membres sont divers, l'œil fait une chose, la main une autre, le pied une autre. Aussi l'Apôtre dit-il : « L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut dire au pied : Vous ne m'êtes pas nécessaire. Tous sont-ils des Apôtres? tous sont-ils des Prophètes? tous sont-ils des Docteurs? tous ont-ils toutes les vertus? tous font-ils des miracles? tous parlent-ils plusieurs langues? tous ont-ils le don de les interpréter? Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs. Or, c'est le même et unique Esprit qui opère toutes ces choses, les répartissant entre tous, à chacun comme il veut. » I Corint. xii, 21, 29 *seqq.* Il dit, faites-y grande attention, que l'Esprit répartit les dons comme il veut, et non pas selon que chaque membre le désire. Le vase, en effet, ne peut pas dire

qui plus omnibus laboravit? « Multe mansiones sunt apud Patrem, » *Joan.* xiv, 2, quia et merita diversa, » Stella a stella differt in claritate, » I Cor. xv, 41, et in Ecclesia corpore membra diversa sunt. Habet sol fulgorem suum, luna quoque noctis tenebras temperat; et quicunque sidera alia, que vocantur errantia, diversis et cursibus et luminibus colum peragrant. Innumerabiles sunt alia stelle, quas micare in firmamento cernimus. In singulis diversa sunt lumina, et tamen in suo unaqueque perfecta est, alia dumtaxat, ut comparatione majoris, perfectione caret. In corpore quoque, cujus membra diversa sunt, aliud oculus, aliud manus, aliud pes, agunt. Unde et Apostolus dicit : « Non potest oculus dicere manui: Non est mihi necessaria; aut iterum caput pedibus: Non desidero operam vestram. Numquid omnes Apostoli? numquid omnes prophete? numquid omnes doctores? numquid omnes cunctas habent virtutes? numquid omnes donationes habent sanitatum? numquid omnes linguas loquuntur? numquid omnes interpretantur? Emulamini dona majora. Omnia autem hæc operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis, unicuique prout vult. » I Cor. xii, 21, 29 *seqq.* In quo diligenter attende,

au potier : Pourquoi n'avez-vous fait ainsi, et non pas autrement? « Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables, et un autre destiné à des usages vils ou honteux? » *Rom.* ix, 21. Aussi ajoute-t-il logiquement : « Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs, » afin que, par notre foi et notre zèle, nous méritions d'avoir plus d'onction que les autres, et que nous soyons meilleurs que ceux qui, comparés à nous, occupent le second ou le troisième rang. Dans une grande maison, il y a de vases différents, d'or, d'argent, d'airain, de fer, de bois. Or, le vase d'airain, qui est parfait quant à sa valeur propre, est imparfait en égard à celui d'argent, et de même celui d'argent, qui est moins précieux que le vase d'or. Par des comparaisons semblables, on voit que toutes choses sont imparfaites et parfaites. Dans la même bonne terre, la même semence produit trente, soixante ou cent pour un; ces nombres indiquent qu'il y a inégalité entre les produits, et pourtant chacun est parfait en son genre. Elizabeth et Zacharie, dont l'exemple vous paraît un bouclier inexpugnable, nous peuvent enseigner combien ils sont inférieurs en sainteté à la bienheureuse Marie mère de Notre-Seigneur, qui a conscience de l'habitation de Dieu en elle et la proclame hautement : « Désormais je serai appelée bienheureuse dans la suite de tous les siècles, parce qu'il a fait en moi

quod non dixerit, secundum quod unumquodque membrum cupit, sed secundum quod ipse vult Spiritus. Neque enim dicitur potest vas argille quare illa vel ista me fecisti? An non habet figulus potestatem de eodem limbo, aliud vas facere in bonorem, aliud in contumeliam? » *Rom.* ix, 21. Unde consequenter adjecti : « Emulamini dona majora, » ut in fide et industria plus ceteris charissimibus habere mereamur, melioresque simus his, qui comparatione nostri in secundo vel tertio gradu positi sunt. In magna domo vasa diversa sunt, alia aurea, alia argentea, ænea, ferrea, ligneaque. Et tamen secundum modulum suum, cum æneum vas perfectum sit, comparatione argentei vasis imperfectum dicitur, rursusque argenteum auro collatione deterius est. Atque hoc modo, dum sibi invicem comparantur, imperfecta et perfecta sunt omnia. In agro terre bonæ, et ex una semente triticorum et sexageneris et centeneris fructus exoritur; ipsis numeris indicatur impar esse quod nascitur, et tamen in suo genere perfecta sunt singula. Elizabeth et Zacharias, quo testimonio, quasi imperitiores aliiis ceteris, nos docere possunt, quanto inferioris sunt beatae Mariæ matris Domini sanctitate, que conscientia in

de grandes choses, lui qui est tout puissant et de qui le nom est saint. Sa miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent. Il a déployé la force de son bras. » *Luc. 1, 42 et seqq.* Vous l'entendez, elle se dit bienheureuse par la clémence de Dieu qui habite en elle, et non par son mérite et sa vertu. Jean aussi, qui n'a pas eu de plus grand que lui parmi les enfants des hommes, est meilleur que ses parents. En effet, le Seigneur lui-même le compare, non-seulement aux hommes, mais encore aux Anges. Et pourtant il est écrit que Jean, plus grand que tous les hommes sur la terre, était moindre que le plus petit des habitants des cieux.

*La même comparaison s'applique entre pécheurs.*

— Quoi d'étonnant qu'entre les saints il y ait ces degrés de supériorité et d'infériorité, puisqu'on peut les trouver entre les pécheurs ? Le prophète dit à Jérusalem couverte des blessures du péché : « Sodome est juste en comparaison de vous. » *Thren. iv, 6.* Ce n'est point parce que Sodome, qui a été dévorée par le feu du ciel, est juste par elle-même, qu'Ézéchiel dit : « Sodome sera rétablie dans son antique honneur ; » *Ezech. xvi, 52* ; mais elle paraît juste en comparaison de Jérusalem, plus criminelle qu'elle. Jérusalem, en effet, a mis à mort le Fils de Dieu, tandis que Sodome, corrompue par l'abondance et par la luxure, ne connut pas de frein dans le péché. Le Publicain de l'Évangile, *Luc. xviii*, qui frappe sa poitrine parce qu'elle recèle les plus

mauvaises pensées, et qui n'ose pas lever les yeux parce qu'il a conscience de ses fautes, est trouvé le plus juste quand on le met en parallèle avec l'orgueilleux Pharisien. Thamar, qui a trompé Juda sous le déguisement d'une femme de mauvaise vie, mérite que celui qu'elle a trompé dise lui-même : « Elle a moins de tort que moi. » *Genes. xxxviii, 26.* De toutes ces preuves, il résulte que les hommes ne sont point parfaits, si ont les met en parallèle avec Dieu, et même avec les Anges et les autres hommes qui ont atteint le faite des vertus ; tel qui, en regard d'un autre, est meilleur et montre que celui-ci est imparfait, se trouve à son tour au second rang par rapport à un autre ; en sorte qu'on ne peut avoir la vraie perfection, à laquelle rien ne devrait manquer afin qu'elle fût parfaite.

*Perfection qui est de précepte.* — C. Et quelle est, Atticus, la mesure de perfection que vous prescrivez le divin enseignement ? A. Je l'ai indiquée : chacun, selon ses forces, doit s'avancer, s'efforçant d'atteindre le but et de gagner le prix auquel Dieu l'appelle d'en haut. Enfin, Dieu tout-puissant, au-dessous de qui l'Apôtre enseigne qu'il faut mettre le Fils, quant au classement de la chair dont il s'est revêtu, « afin que Dieu soit tout en tous, » *I Corinth. xv, 28*, évidemment ne veut pas en vain que toutes choses lui soient assujetties. C'est pourquoi le Prophète accorde d'avance cet assujettissement : « Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, puisque

se habitant de Dei libere proclamavit : « Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus. Et misericordia ejus a progenie in progenies timensibus eum. Fecit potentiam in brachio suo. » *Luc. 1, 42 et seqq.* In quo animadvertite, quod beatam se esse dicat, non proprio merito atque virtute, sed Dei in se habitantis clementia. Ipse quoque Joannes, quo major non fuit inter natos mulierum, parentibus suis melior est. Non enim solum hominibus, sed et Angelis testimonio Domini comparatur. Et tamen qui cunctis hominibus erat major in terra, minimo in regno eorum minor fuisse perhibetur.

17. *Id etiam in collatione peccatorum intelligi.* — Quid mirum in collatione Sanctorum, alios esse meliores, et alios inferiores, cum e contrario in collatione peccatorum hoc intelligi possit ? Ad Jerusalem dicitur, que nullis peccatorum erat confessa vulneribus : « Justificata est Sodomam ex te ; » *Thren. iv, 6* ; non quod Sodomam per se justa sit, que in aeternum collapsa cineres, *Gen. xv, audit per Ezechielum* : « Sodomam restituitur in antiquum ; » *Ezech. xvi, 52* ; sed quod comparatione sceleratoris Jerusalem hæc iusta videatur. Illa enim Dei Filium trucidavit, hæc

propter abundantiam panis, et per luxuriam magnitudinem excessit modum libidinis. Publicanus in Evangelio, *Luc. xviii*, qui percutiebat pectus, quasi thesaurum cogitationum pessimarum, et conscientia delictorum, oculos non audebat attollere, superbiensis Pharisæi collatione fit iustus. Et Thamar sub specie meretricis fallit Judam, et ipsius sententia qui deceptus est, meretur audire : « Justificata est Thamar magis quam ego. » *Gen. xxxviii, 26.* Ex quibus omnibus approbatur, non solum ad comparationem divine Majestatis homines nequaquam esse perfectos, sed ne Angelorum quidem et ceterorum hominum, qui virtutum culmina conscenderunt ; cum et tu qui melior es alterius collatione, quem imperfectum esse monstraveris, rursus ab alio te præcunte vincaris ; ac per hoc non habes veram perfectionem, que si perfecta sit, nulla re indiget.

18. *Quomodo perfecti subveniunt esse.* — C. Et quomodo, Attice, ad perfectionem divinis sermo non provocat ? A. Hæc ratione qua dixi, ut secundum vires nostras mensuramus quantum valuerit extendatur, si quo modo possit pervenire, et comprehendere brevium superas vocacionis. Denique omnipotens Deus, cui docet Apostolus juxta dispensationem

c'est de lui que je dois attendre mon salut ? » *Psalm. lxi, 1.* Jésus-Christ étant la tête du corps de l'Église, comme quelques membres sont encore en révolte, le corps lui-même ne paraît pas assujéti à sa tête ; car si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui, et tout le corps est affecté par la douleur de l'un des membres. Je rends mes paroles plus claires : Tant que nous conservons notre trésor dans ce vase d'argile, tant que nous sommes entourés de cette chair fragile, ou plutôt mortelle et corruptible, nous nous croyons heureux si nous sommes assujéti à Dieu dans chaque vertu ou dans des degrés d'une vertu. Mais quand ce corps mortel aura été revêtu d'immortalité, quand ce qui est corruptible aura été revêtu d'incorruptibilité, quand la mort aura été anéantie dans la victoire de Jésus-Christ, alors Dieu sera tout en tous ; en sorte qu'il ne soit pas seulement la sagesse dans Salomon, la mansuétude en David, dans Elie et dans Phinée le zèle, la foi dans Abraham, la parfaite dilection dans Pierre, à qui il a été dit : « Simon Jean, vous m'aimez, » *Joan. xxi, 15*, dans le vase d'élection le feu sacré de l'apostolat, et dans d'autres, enfin, deux ou trois vertus. Mais il sera tout entier en chacun, la Société des Saints sera glorifiée dans tout chant des vertus ; Dieu sera tout en tous.

*Tant que nous vivons, nous ne pouvons avoir de vertus.* — C. Aucun saint ne peut donc, tant qu'il

carnis assumptæ subjiciendum Filium, « ut sit Deus omnia in omnibus, » *I Cor. xv, 28*, perspicue demonstrat, nequaquam sibi cuncta esse subjecta. Unde et Propheta subjectionem sui in finem præsumit dicens : « Nomen Deo soli subjecta erit anima mea ; » ab ipso enim est salutare meum. » *Psalm. lxi, 1.* Ex qua in corpore Ecclesie caput Christus est, quibusdam adhuc repugnantibus membris, videtur corpus quoque capiti non esse subjectum. Namque si patitur unum membrum, compatiuntur omnia, et totum corpus dolore unius membri cruciatur. Quod dico ita manifestis facti. Quamdiu habemus thesaurum istum in vasis fictilibus, et fragili carne circumdatur, imo mortali et corruptibili, beatos esse nos credimus, si in singulis virtutibus, partibusque virtutum Deo subjecti simus (Ai. sumus). Cum autem mortale hoc indutum fuerit immortalitate, et corruptivum hoc incorruptione vestitum, et absorpta mors fuerit in Christi victoria, hæc Deus erit omnia in omnibus ; ut non sit tantum in Salomone sapientia, in David animi mansuetudo, in Elia et Phinée zelus, in Abraham fides ; in Petro, cui dictum est : « Simon Joannis, amas me, » *Joan. xxi, 15*, perfecta dilectio ; in electionis vase studium prædicandi, et in cæteris vel bina vel tria ; sed totus in cunctis sit, et in omni

est in ce corps, réunir toutes les vertus ? A. Aucun, parce que ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très-imparfait. Tout, en effet, ne peut être en tous, l'enfant des hommes n'étant pas immortel. C. D'où vient que nous lisons : Celui qui a une vertu paraît les avoir toutes ? A. Il y participe, il ne les possède pas, il est nécessaire que chacun soit au-dessus d'autres. Du reste, je ne vois pas où est écrit ce que vous dites avoir lu. C. Vous ignorez que c'est là une maxime des philosophes ? A. Mais non des Apôtres. Or, je ne me mets pas en peine de l'enseignement d'Aristote, mais de celui de Paul. C. Mais l'apôtre Jacques n'a-t-il pas écrit, *Jacob., ii, 10*, que quiconque viole la loi en son seul point est coupable comme l'ayant toute violée ? A. Le passage s'interprète par lui-même. Comme principe de la discussion qu'il y fait, il ne dit pas que celui qui accorde plus d'honorabilité au riche qu'au pauvre est coupable d'adultère ou d'homicide. Là est la folie des Stoïciens, qui prétendent que toutes les fautes sont égales. Mais voici ses paroles : « Celui qui a dit : Ne commettez point d'adultère, ayant dit aussi : Ne tuez point, si vous tuez, quoique vous ne commettiez point d'adultère, vous êtes violateur de la loi. » *Ibid., 11.* Les fautes légères sont comparées aux fautes légères, et les graves aux graves. Un manquement qui mérite la ferule ne doit pas être châtié avec le glaive, et le forai

virtutum choro Sanctorum, numerus gloriatur, et sit Deus omnia in omnibus.

19. *Quamdiu vivimus cunctas virtutes habere non possumus.* — C. Nullus ergo Sanctorum, quamdiu in isto corpore est, cunctas potest habere virtutes ? A. Nullus, quia nunc ex parte prophetiamus, et ex parte cognoscimus. Nec enim possunt omnia esse in omnibus hominibus ; quia non est immortalis filius hominis. C. Et quomodo legimus : Qui unum habuerit, omnes videtur habere virtutes ? A. Participatio, non proprietate. Necessè est enim, ut singuli excellent in quibusdam ; et tamen hoc quod hæc te dicis, ubi scripsisti mihi nescio. C. Ignoras hæc Philosophorum esse sententiam ? A. Sed non Aristotelorum. Neque enim mihi cura est quid Aristoteles, sed quid Paulus doceat. C. Obsecro te, nomine Jacob apostolus scribit, *Jacob. ii, 10*, qui in uno offenderit, eum esse omnium reum ? A. Ipse locus se interpretatur. Non enim dixit unde cooperat disputatio, qui divitem pauperi in honore præterit, reus est adulteri vel homicidii. In hoc enim delirant Stoici, paria contententes esse peccata. Sed dicit : « Qui dixit, non morcharis, dixit et, non occides ; quod etsi non occideris, morcharis autem, factus es transgressor legis. » *Ibid. 14.* Levius cum levibus, et graviora cum

qui demande le glaive ne doit pas être réprimé avec la férule. C. Soit, aucun saint n'a toutes les vertus; vous m'accorderiez du moins qu'en ce qu'il peut faire, il est parfait s'il le fait. A. N'avez-vous point entendu ce que j'ai dit plus haut? C. Qu'est-ce encore? A. Il est parfait en ce qu'il a fait, imparfait en ce qu'il n'a pu faire. C. Mais comme il est parfait en ce qu'il a fait parce qu'il l'a voulu le faire, ainsi en cela par où il est imparfait parce qu'il ne l'a pas fait, il aurait pu être parfait s'il avait voulu le faire? A. Qui donc ne veut point faire ce qui est parfait? Qui ne désirerait briller de l'éclat de toutes les vertus? Si vous demandez tout à chacun, vous détruisez l'échelle des actions et des grâces, la variété, œuvre du Créateur, et que le Prophète célèbre ainsi : « Vous avez fait toutes choses avec une souveraine sagesse. » *Psalm.*, ciii, 24. L'étoile du matin pourrait s'indigner de n'avoir pas l'éclat de la lune; la lune se plaindre de ses défauts et de ses labeurs, puisqu'elle parcourt chaque mois le cercle que le soleil parcourt en une année; le soleil considérer comme une injure d'avoir un cours plus lent que celui de la lune; nous-mêmes, hommes chétifs, nous murmurerions de ce que nous avons été faits hommes et non pas anges, bien que votre docteur, o *αρχαίος*, qui a été la source de toutes ces erreurs, assure que toutes les créatures raisonnables ont été créées égales, afin que, à l'instar des quadriges et des chars sortant de leurs re-

gratibus comparantur. Nec ferula dignum vitium, gladio vindicandum est; nec gladio dignum scelus, ferula correndum. C. Esto, ut nullus Sanctorum omnes virtutes habeat; hoc certe dabis in eo quod potest facere, si fecerit, esse perfectum. A. Non tenes quid supra dixerim? C. Quidnam illud est? A. Perfectum esse in eo quod fecit, et imperfectum in eo, quod facere non potuit. C. Sed sicut perfectus est in eo quod fecit, quia facere voluit, ita et in eo, per quod imperfectus est, quia non fecit, perfectum esse potuisset, si facere voluisset. A. Quis enim non vult facere quod perfectum est? Aut quis non cupit capiat florere virtutibus? Si totum requiris ab omnibus, tollis rerum diversitatem, et gratiarum distantiam, et Creatoris artificis varietatem, cujus sacro Propheta sonat carmine : « Omnia in sapientia fecisti. » *Psalm.*, ciii, 24. Indignetur lucifer, quare fulgorem lucis non habeat. Luna super suis defectibus et laboribus causetur, cur annum solis circulum singulis mensibus explat. Sol queratur, quid offenderit ut luna crescit tardior sit. Clamemus et nos hominuculi, quid causæ exstiterit, ut homines et non Angeli facti simus : quamquam magister vester, o *αρχαίος*, de cuius hac fonte procedunt, omnes ra-

mises, elles se précipitent dans la lice, se dépassent les uns les autres et parviennent au but de leurs désirs. Les éléphants énormes et les lourds griffons feront un grief de ce qu'ils marchent sur quatre pattes, alors que les mouches, les cousins et d'autres insectes pareils ont six pieds au-dessous de leurs ailes, et qu'il existe des vermineux qui sont pourvus d'un nombre de pieds plus grand qu'il n'y en a dans toute une armée. Qu'ils parlent ainsi, Marcion et tous les hérétiques qui médisent des œuvres du Créateur. Votre système en viendra au point que, en médissant de chaque chose, on portera la main sur Dieu, lui demandant pourquoi il est seul Dieu et jaloux des créatures, puisqu'elles n'ont pas la même majesté que lui. Cela, vous ne le dites point, vous n'êtes pas assez malhabiles pour renier Dieu publiquement; mais, par des détours de langage, vous reportez sur l'homme ce qui convient à Dieu, vous présentez l'homme comme impeccable, et par là vous le faites Dieu. Écoutez donc le sublime langage de l'Apôtre sur la diversité des grâces : « Il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit; il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur; il y a diversité d'opérations surnaturelles, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous. » *I Corinth.*, xii, 4-6.

Combien l'homme diffère de Dieu. — C. Vous êtes excessif sur une seule et même question, vous

tionales creaturas æquo asserat jura conditas, ut instar quadrigarum et currum de carceribus exeuntes, in medio spatio vel currunt, vel prætervolant, et ad optata perveniunt. Elephanti tanta molis, et gryphes in sua gravitate caudentur, cur quateris pedibus incedant, cum muscæ, culicæque, et cætera hujuscemodi animantia sub pennulis senos pedes habeant, et aliqui verniculi sint, qui tantis pedibus scauteant, ut innumerabiles simul motus, nulla acies comprehendat. Dicat hæc Marcion et omnes hæretici, qui Creatoris operibus illudant. Vestrum doctrinam lucusque perveniet, ut dum singula calumniantur, manum injiciant Deo, cur solus Deus sit, cur invideat creaturis, ut non omnes eadem polleant majestate. Quod licet non dicatis (usque enim tam insani estis, ut aperte repugnatis Deo), tamen aliis verbis loquimini, cum Dei homini copulantes ut sit absque peccato, quod et Deus est. Unde Apostolus super diversis infans gratis loquitur : « Divisiones donationum sunt, idem autem Spiritus; et divisiones inferiorum sunt, sed idem Dominus; et divisiones operationum sunt, unus autem Deus, qui operatur omnia in omnibus. » *I Cor.*, xii, 4, 5, 6.

20. *Quantum homo a Deo differat.* — C. Nimis ex-

efforçant de nous persuader que l'homme ne peut avoir tous les dons à la fois, comme si Dieu, par envie contre son image et sa ressemblance, ou par impuissance, la laissait ne pas être digne en tout de son Créateur. A. Moi, excessif! n'est-ce point vous plutôt qui exhumez les points résolus? Ne comprenez-vous pas que ressembler est un et qu'égaliser est un autre, cela étant l'image et ceci la réalité. Un cheval véritable franchit la plaine à la course; un cheval en peinture reste appendu au mur. Les Ariens refusent au Fils de Dieu ce que vous accordez à tout homme. Ils n'osent pas proclamer la perfection de l'homme en Jésus-Christ, pour ne pas être contraints d'accepter en lui la peccabilité humaine, comme si ce qui est créé pouvait être plus puissant que le Créateur, et un enfant des hommes être la même chose que le Fils de Dieu. Par conséquent, et adressez-moi d'autres objections à résoudre, ou cessez de vous enorgueillir de votre système, et rendez gloire à Dieu. C. Vous oubliez vos propres paroles; vous avez entassé arguments sur arguments, vous avez, comme un cheval indompté, pris vos ébats dans le vaste champ des Écritures, et vous êtes complètement muets sur une question des plus fortes, à laquelle vous avez promis de répondre plus tard. Vous feignez l'oubli, pour échapper à l'obligation de répondre; et moi qui ai eu alors la bonhomie de vous accorder le délai demandé, pensant que vous leveriez spontanément la difficulté acceptée, et qu'il ne me faudrait pas vous

in una atque eadem questione, ut persuadere coneris hominem universa simul habere non posse, quasi aut invideat aut non potuerit Deus præstare imaginem et similitudinem suam, ut in omnibus respondeat suo Creatori. A. Egone nimis, an tu? qui soluta proponis; et non intelligis aliud esse similitudinem, aliud æqualitatem: illud pietram, hoc esse veritatem. Eversus equus camporum spalia transvolat, pictus parieti hæret in curru. Ariani Dei Filium non concedunt, quod tu omni homini tribuis. Alii non audent perfectum in Christo hominem confiteri, ne suspicentur in eo hominis peccata cogantur: quasi potentior sit creatio Creatoris; et id ipsum filius tantum hominis, quod Dei Filius. Aut igitur propones alia, quibus respondeam; aut desine superbiere, et da gloriam Deo. C. Immemor es responsionis tue; et dum argumenta argumentis connectis, ac per Scripturarum latissimos campos infrensus equi liberatæ baccharis, super fortissima questione, cui pollicitus es te in consequentibus responsurum, omnino tacui et oblivionem simulans, ut necessitatem responsus in evadere. Sed ego stultus ad horum tribui, quod petebas, existimans oblaturum sponte

redemander une dette. A. Si je ne me trompe, j'ai différé ma réponse sur les commandements possibles. Posez donc la question à votre guise.

Comment les œuvres de Dieu sont possibles. — C. Ou Dieu a donné des commandements pratiques, ou il a donné des commandements impraticables; s'ils sont pratiques, il est en notre pouvoir de les remplir, pourvu que nous voulions; s'ils sont impraticables, nous ne sommes point coupables en ce que nous n'en pratiquons pas ce que nous ne pouvons point; et par là, dans l'une ou l'autre alternative, l'homme peut être sans péché s'il veut. A. Je vous demande de m'écouter avec patience; nous ne cherchons pas, en effet, notre triomphe personnel contre un adversaire, mais celui de la vérité contre le mensonge. Dieu a donné à l'homme le pouvoir de pratiquer tous les arts, puisqu'un grand nombre ont pu les apprendre, *Plato* in *Symposio*, et, sans compléter les arts que les Grecs appellent « mécaniques » nous pouvons en assimiler bien d'autres aux arts manuels, comme la grammairie, la rhétorique, les trois genres de philosophie, physique, éthique et logique, la géométrie, l'astronomie, l'astrologie, l'arithmétique et la musique, qui sont également des parties de la philosophie; et encore la médecine, qui est de trois sortes: méthodique, dogmatique et empirique; la science du droit et des lois. Qui de nous, quelque génie qu'il eût, pourrait embrasser toutes les connaissances, quand le plus éloquent des orateurs (*Cicéron*), parlant de la rhé-

quod acceperas, et non admonitum reddere quod debebas. A. Nisi fallor, de possibiliis mandatis dilata est responsio. Pone igitur ut velis.

21. *Quomodo possibilia mandata Dei sint.* — C. Aut possibilia Deus mandata dedit, aut impossibilia. Si possibilia, in nostra protestata et ea facere, si velimus. Si impossibilia, nec in hoc rei sumus, si non facimus, quod implari non possumus. Ac per hoc sive possibilia dedit Deus mandata, sive impossibilia, potest homo sine peccato esse, si velit. A. Quæso ut patienter audias; non enim de adversario victoriam, sed contra mendacium quarimus veritatem. Deus possibilia dedit humano generi omnes artes, quippe quas plurimi didicerant; *Plato* in *Symposio*; ut taceam de his, quas Græci *βασανισμῶν* vocant, nos ad opera manuum pertinere possumus dicere: verbi gratia, grammaticam, rethoricam; philosophiæ tria genera: physicam, ethicam, logicam, geometriam quoque, et astronomiam, astrologiam, arithmeticam, musicam, que et ipse partes philosophiæ sunt; medicinam etiam, que in tria dividitur, *θεραπευτική, πρόνοια, ἰατρική*; juris quoque et legum scientiam. Quis nostrum, quamvis sit

torique et de la jurisprudence, a dit : «Peu sont capables de posséder une de ces deux sciences, et personne toutes les deux.» Vous voyez que Dieu a ordonné là des choses possibles, et pourtant personne, en raison de sa nature, ne peut accomplir absolument ces choses possibles. Il a donc donné des préceptes divers que nous ne pouvons accomplir tous, comme nous ne pouvons avoir toutes les vertus. Il arrive que ce qui est au premier rang ou tout entier dans l'un, n'est qu'en partie dans un autre. Cependant, on ne fait pas un crime à quelqu'un de ne pas tout avoir, on ne le condamne pas à cause de ce qu'il n'a pas, et on le trouve juste à cause de ce qu'il possède. L'Apôtre, écrivant à Timothée, donne la définition du bon évêque : « Il faut que l'évêque soit irrépréhensible, qu'il n'ait été marié qu'une fois, qu'il soit sobre, chaste, instruit, aimant l'hospitalité, capable d'instruire, qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, mais équitable et modéré, éloigné des contestations, désintéressé, qu'il gouverne bien sa propre famille et qu'il maintienne ses enfants dans l'obéissance. » *Timot. II, 2 et seqq.* Et encore : « Que ce ne soit point un néophyte, de peur que, s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la condamnation de Satan. Il faut aussi que ceux de dehors rendent de lui un bon témoignage, de peur qu'il ne tombe dans le mépris et dans les pièges du démon. » *Ibid., 6, 7.* Une autre fois, dans sa lettre à son

ingeniosus, poterit omnia comprehendere, cum eloquentissimus Orator (*Cicero*) de rhetorica et juris scientia disputans, dixerit : « Pauci unum possunt, utramque veneno. » Vides ergo, quod Deus possibile iusserit, et tamen id, quod possibile est, per naturam nullum posse (*al. potuisse*) complere. Dedit itaque præcepta diversa, virtutesque varias, quas omnes simul habere non possunt. Atque ita fit, ut quod in alio aut primum, aut totum est, in alio ex parte versetur : et tamen non sit in crimine, qui non habet omnia, nec condemnatur ex eo, quod non habet ; sed justificatur ex eo, quod possidet. Definit Apostolus, qualis episcopus esse debeat, scribens ad Timotheum : « Oportet episcopum esse irreprehensibilem, unius uxoris virum, sobrium, pudicum, ornatum, hospitalem, docilem, non violentum, sine avaritia, domum suam bene regentem, filios habentem subditos cum omni pudicitia. » *I Tim. II, 2 et seqq.* Et iterum : « Non neophytum, ne inflatus in iudicium incidat diaboli. Oportet autem eum etiam testimonium laquei habere bonum, ne in opprobrium incidat, et deforus diaboli. » *Ibid., 6, 7.* Tunc quoque scribens discipulo, qualis episcopus debeat ordinare, brevi sermone de-

disciple Tite, il montre en peu de mots quels évêques il peut ordonner : « Je vous ai laissés en Crète, afin que vous donniez à tout ce qui reste à régler, et que vous établissiez des prêtres dans chaque ville, selon l'ordre que je vous ai donné, choisissant celui qui sera irréprochable, qui n'aura été marié qu'une fois dont les enfants seront fidèles et n'auront point été accusés de débauche ou de désobéissance. Car il faut que l'évêque soit irréprochable, ou bien qu'on ne l'ait jamais accusé (c'est, en effet, le véritable sens d'*ανεγκλιτος*), comme étant le dispensateur de Dieu ; qu'il ne soit ni superbe, ni colére, ni adonné au vin, ni violent, ni avide d'un gain sordide, mais amateur de l'hospitalité, doux, sobre, juste, saint, tempérament, attaché aux vérités de la foi, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine et de convaincre ceux qui la combattent. » *Tit. I, 5 et seqq.* Sans m'occuper des commandements faits suivant les différentes contestations, je m'en tiendrai ici aux devoirs des évêques.

*Exemples pris des vertus qui sont de précepte pour les évêques.* — Dieu veut assurément que les évêques ou les prêtres soient tels que l'enseigne le vase d'élection. Il dit d'abord *irreprochable*, et il n'y en a aucun ou bien peu qui le soient. Quel est, en effet, celui qui est exempt de toute tache ? Le plus beau corps n'a-t-il pas ses imperfections ? Paul nous fait voir saint Pierre ne

monstrat : Ideo reliqui te Crète, ut qua reliqua sunt, corrigas, et constituas per civitates presbyteros, sicut ego præcepi tibi. Si quis est sine crimine, unius uxoris vir, filios habens fideles, nec in accusatione luxuria, aut non subjectos. Oportet autem episcopum esse sine crimine, sive sine accusatione (*hoc enim magis ανεγκλιτος sonat*), sicut dispensatorem Dei non protervum, non incontinentem, non violentum, non percussorem, non turpis lucri appetentem ; sed hospitalem, benignum, pudicum, justum, sanctum, continentem, obtemperantem doctrinam fidelem sermonem, ut possit exhortari in doctrina sana, et contradicentes corrigere. » *Tit. I, 5 seqq.* Ut diversarum personarum varia præcepta uno eadem, circa mandata episcopi me tenebo.

22. *Ab exemplo virtutum, quas habere iubentur episcopi.* — Vult certe Deus tales esse episcopos, sive presbyteros, quales vas electionis docet. Primum quod dixit, « irreprehensibilis, » aut nullus, aut rarus est. Quis est enim, qui non quasi in pulchro corpore aut nevum, aut verrucam habeat ? Si enim ipse Apostolus dicit de Petro, quod non recto pede inaccesserit in Evangelii veritate, et tantum reprehensibilis fuerit, ut et Barnabas adductus sit in eandem simulationem ; *Galat. II, 14*, quis indignus

marchant pas droit selon la vérité de l'Évangile, et irrépréhensible en cette circonstance où Barnabé se laisse entraîner à la même dissimulation que lui ; *Galat. II, 14*, qui peut trouver blessant qu'on lui refuse cette qualité que n'eût pas le prince des Apôtres ? L'admets que vous trouviez un ecclésiastique qui n'aura été marié qu'une fois, sobre, pudique, affable, hospitalier ; vous trouverez difficilement unie à ces qualités celle de pouvoir enseigner. — *δωκετιος* a été mal interprété en latin par *docilis*, obéissant. L'Apôtre répudie également ceux qui sont adonnés au vin, violents, avides d'un gain sordide ; il enjoint la douceur, l'éloignement des contestations et de l'avarice, la sage direction de sa propre famille, toutes choses très-difficiles, comme aussi de maintenir ses enfants, soit selon la chair, soit selon la foi, dans une pureté entière. Vous entendez : Une pureté complète. Il ne suffit pas que le prêtre soit pur lui-même, il faut qu'il soit orné de la pureté de ses fils, de ses compagnons et de ses serviteurs, selon le mot de David : « C'est celui qui marche dans une voie immaculée qui sera mon ministre. » *Psal. C, 6.* Arrêtons-nous à ce surcroît de pureté, « qu'il ait des fils soumis et vivant dans une pureté rigoureuse ; » non-seulement leurs actions, mais encore leurs paroles et leurs moindres mouvements doivent être étrangers à

l'impureté, afin que n'arrive pas ce qui advint à Héli, qui dut adresser ce reproche à ses fils : « Abstenez-vous, mes fils, abstenez-vous ; ce que j'apprends sur votre conduite n'est pas d'une bonne renommée. » *II Reg. II, 24.* Il les reprit, et cependant il fut puni, parce qu'il ne devait pas les reprendre, mais les rejeter. Que fera celui qui est indulgent à ses propres défauts et qui n'a pas la force de s'amender ? qui craint sa conscience et feint d'ignorer ce que tout le monde dit hautement de lui ? Aussi Paul ajoute : *ανεγκλιτος*, que personne ne l'accuse, en sorte que ceux du dehors aient une bonne opinion de lui ; qu'il soit à l'abri des médisances, même de ses adversaires, que sa sociabilité plaise à ceux à qui déplaît sa doctrine. Voilà, je crois, qui est bien difficile à trouver, surtout uni à la capacité et à la force de convaincre ses adversaires, de combattre les mauvaises doctrines et d'en triompher. L'Apôtre veut qu'un néophyte ne soit pas ordonné évêque, et en notre temps une semblable élection est acceptée comme parfaitement régulière. Si le baptême rendait juste immédiatement, s'il dotait d'une justice entière, Paul aurait eu tort d'exclure le néophyte ; mais je baptême, en détruisant les péchés antérieurs, ne donne pas les vertus désormais nécessaires ; il tire de prison, et à celui qu'il a délivré, il promet la récompense des œuvres qu'il fera.

hitor, id sibi denegari, quod princeps Apostolorum non habuit ? Deinde, unius uxoris virum, sobrium, pudicum, ornatum, hospitalem, « qui possit docere, » non ut interpretatur Latina simplicitas, « docilem, » cum ceteris virtutibus differenter invenies. « Vinolentum quoque et percussorem, et turpis lucri cupidum, » repudiatur Apostolus : et pro his cepit mansuetum, absque jurgio, sine avaritia, et ut domum suam optime regat, quodque difficillimum est ; « ut filios habeat subditos, cum omni pudicitia, » vel filios carnis, vel filios fidei. « Cum omni, inquit, pudicitia. » Non est sufficit propriam, nisi ea filiorum et comitum ac ministrorum pudore decoretur, dicente David : « Ambulans in via immaculata, hic mihi ministrabit. » *Ps. C, 6.* Consideremus quoque *επιτακτος* (*al. σύντακτος*) pudicitia, « filios habentem subditos in omni pudicitia ; » ut non solum opere,

sed sermone quoque et nutibus se abstineat ab impudicitia, ne forte illud incidat Héli, qui certe increpavit filios suos dicens : « Nolite, filii mei, nolite ; non bonam famam audio ego de vobis. » *I Reg. II, 24.* Corripuit, et permisit est, quis non corrigere debuit, sed abjicere. Quis faciet, qui gaudeat ad vilia, qui emendare non audeat ? qui conscientiam suam metuit ; (a) et quod cunctus populus clamavit, nescire se simulat ? Quodque sequitur (b), *ανεγκλιτος*, ut etiam a nullo accusetur : ut bonam opinionem ab his qui foris sunt habeat, ut etiam maledictis adversariorum careat ; et quibus doctrina displicet, placeat conversatio : puto quod non facile sit reperire, maximeque illud, « ut potens sit adversariis resistere, » et perversas opprimere et superare doctrinas. Vult ut non neophytus episcopus ordinetur, quod videmus nostris temporibus pro summa elogi justitia. Si baptismum statim iustum faceret, et omni plenum jus-

(a) *Qui conscientiam suam.* Marianns hic addit particulam negativam, *qui conscientiam suam non metuit*, vobisque sedam errorem Erasmi, quod sine negatione legitur, *qui conscientiam suam metuit*. Sed errat ipse Marianns, non intelligens mentem Hieronymi dicentis episcopum criminem non auctore vilia aliena redarguere, quia timet propriam conscientiam ; ideoque simulare se nescire quod cunctus populus clamavit. Præterea omnes mss. codices nostri legunt sine negata particula. MARTIAN. — Vatican. *conscientiam sui metuit*. Victorius Auctoris mentem non accusatus de suo addidit negandi particulam, non metuit, etc.

(b) *Sequitur ανεγκλιτος.* Apud Apostolum, *I Tim. III*, sequitur *μη νεοφυτον, non neophytum* : at pro eo in enclitica exemplaribus mss. lego *ανεγκλιτος, sine crimine*, sive ut supra ait Hieronymus, *sine accusatione* ; quod convenit hinc loco, ut a nullo accusetur. Hoc me compellit mutare veterem lectionem editorum librorum. MARTIAN. — Olim *μη νεοφυτον*, quod paulo inferius expenditur.

Il n'y a personne, [dirai-je, ou ils sont bien rares, ceux qui réunissent toutes les qualités qu'un évêque doit avoir. Mais parce qu'un évêque n'aura pas une ou deux des vertus énumérées, on ne saurait lui refuser l'appellation de juste; il ne sera pas condamné à cause de ce qu'il n'a pas, mais couronné pour ce qu'il possède. Avoir toutes les vertus sans exception, c'est le propre de Calui « qui n'a commis aucun péché, dans la bouche duquel le mensonge n'a pas été trouvé, et qui ne répondait point par des injures quand on le maudissait; » 1 Petr. II, 22; qui, ayant conscience de ses mérites, pouvait dire sans crainte : « Le prince de ce monde vient, et il n'a aucun droit sur moi; » Joann. XIV, 30; « qui, ayant la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égalier à Dieu, et qui s'est cependant anéanti lui-même, en prenant la nature d'esclave, et en se rendant obéissant jusqu'à la mort; et jusqu'à la mort de la croix; c'est pourquoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. » Philipp. II, 6 seq. Or, si dans un même évêque on ne trouve aucune ou seulement quelques-unes des vertus qui sont de précepte, que dire de tout fidèle indistinctement, pour qui le devoir est d'observer tous les commandements ?

Tous n'ont même pas tous les dons corporels. — Jugeons des dons spirituels d'après les dons

titia, nequaquam utique Apostolus neophytum refutaret; sed baptismus vetera peccata consindit, novas virtutes non tribuit, dimittit a carcere, et dimisso, si laboraverit, premia pollicetur. Aut nullus, inquam, aut rarus est, qui omnia habeat, que habere debet episcopos. Et tamen si unum vel duo de catalogo virtutum episcopo cuiquam defuerint, non tamen (al. statim) iusti carebit vocabulo; nec ex eo damnabitur, quod non habet, sed ex eo coronabitur, quod possidet. Omnia enim habere, et nullo indigere, virtutis ejus est « qui peccatum non fecit, nec dolus inventus est in ore ejus; qui cum malediceretur, non remale dixit; » 1 Petr. II, 22; qui confidenter virtutum conscientia loquebatur : « Ecce venit princeps mundi hujus, et in me inventi nihil; » Joann. XIV, 30; « qui cum esset in forma Dei, nequaquam rapinam arbitratus est æqualem se esse Deo, sed se exinavit, formam servi accipiens, et factus est obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propterea donavit ei Deus nomen, quod est supra omne nomen, ut in nomine Jesu decantent genua cœlestia, terrestria, et inferna. » Philipp. II, 6 seq. Si ergo in una episcopi persona pauca precepta aut nequaquam, aut difficulter inventies; quid facies de omni homine, qui cuncta debet implere mandata ?

23. *Etiam in corporalibus non omnia omnes habere.* — Ex corporalibus consideremus spiritualia. Alius volox est pedibus, sed non fortis manu. Ille tardus incessit, sed stabilis in prelio est. Hic pulchrum habet faciem, sed rauca vocis est; alius tetram, sed dulci modulatione cantat. Illum ingeniosum, sed obliviosum; hunc memorem, sed tardi videmus ingenii. In ipsis controversiis, in quibus quondam pueri lusimus, non omnes similiter vel in promissis, vel in narrationibus, vel in excessibus, vel in argumentis, aut exemplorum copia, et epilogorum dulcedine se agunt; sed eloquentie sunt alia atque alia in parte dissimiles sunt. De viris magis ecclesiasticis loquar. Multi super Evangelia bene didicerunt, sed in explanatione Apostoli imparcs aut sunt. Alii cum in Instrumento novo optime senserint, in Psalmis et veteri Testamento mali sunt. Hoc totum dico, quod « non omnia possumus omnes, » Virg. Egl. VII, rursusque aut nullus est divitum, qui in omni substantia sua paria universa possidet. Possibilia præcepit Deus, et ego fateor. Sed hæc possibilia cuncta singuli habere non possumus; non imbecillitate nature, ne calumniam facias Deo; sed animi lassitudine, qui cunctas simul et semper non potest habere virtutes. Quod et si in eo arguis Creatorem, quare ipse

énergies. Et ne reprochez pas au Créateur de vous avoir ainsi fait, que vous faiblissez et vous laissez; vous pouvez, répondrai-je, lui adresser un plus grand reproche, celui de ne pas vous avoir fait Dieu. Mais, dites-vous, puisque je suis impuissant, je ne suis pas coupable de ne pas faire. — Votre péché, c'est de ne pas faire ce qu'un autre a pu faire. A son tour, celui à qui cette comparaison vous rend inférieur, sera pécheur, soit en égard à vous-même dans une autre vertu, soit en égard à quelque autre; en sorte que, quiconque vous placerez au premier rang, est inférieur à quelque autre qui est plus grand que lui à un autre point de vue.

Dieu peut conserver l'homme exempt de péché. — C. Puisque l'homme ne peut être sans péché, d'où vient que l'apôtre Jude écrit : « Celui qui peut vous conserver sans péché, et vous faire immaculés en présence de sa gloire? » Jud. I, 24. Ce témoignage prouve que l'homme peut être sans péché, sans tache. A. Vous ne comprenez pas votre propre objection. Il est impossible qu'un homme soit sans péché, comme vous le dites; mais Dieu peut, s'il lui plaît, conserver l'homme sans péché, le maintenir sans tache, par un effet de sa miséricorde. A cela j'y souscris aussi, parce que tout est possible à Dieu, tandis que tout ce que l'homme veut ne lui est pas possible, et surtout d'être ce que vous n'avez lu nulle part qu'une créature ait été. C. Je ne dis pas que l'homme est sans péché, ce

qui vous parait impossible; mais qu'il peut être sans péché s'il veut. Etre est un, et pouvoir est un autre. Etre se prouve par des exemples; pouvoir montre la réalité de la puissance. A. Vous jouez sur les mots, ne vous souvenant pas du proverbe : « Ne plaidez pas ce qui est plaidé; c'est vous rouler dans la même fange, et c'est peine perdue. » Je m'en tiendrai donc à cette réponse, évidente pour tous : Vous vous efforcez d'établir un fait qui n'est pas, qui n'a pas été et qui ne sera sans doute jamais. Je montre par vos propres expressions le peu de consistance de votre frivole argumentation; vous dites en effet que ce qui ne peut pas être, peut être. Ou votre proposition : l'homme peut être sans péché s'il veut, est réalisable, ou elle ne l'est pas? Si elle est réalisable, n'êtes-vous homme sans péché; si elle ne l'est pas, reconnaissez que ce qui n'est pas réalisable ne peut jamais se faire. Mais, honie et silence à la vérité; vous ne voulez toucher à ces discussions qu'à petit bruit, dans le secret de vos réunions; vous craignez le grand jour de la publicité.

Réfutation du livre de Pélagie. — Passons à d'autres points; ici, je devrai toujours garder la parole; toutefois, vous aurez la liberté de réfuter et d'interroger, si bon vous semble. C. J'écouterai avec patience, mais non pas volontiers, je vous l'avoue, admirant d'autant plus votre habileté de langue que vous défendez de plus grandes erreurs. A. Si ce que je vais

talem condiderit, qui deficiat atque lassescat; dicam iterum: Major erit reprehensio, si eum volueris accusare, quare te Deum non fecerit. Sed dicis: Si non possum, ergo peccatum non habeo. Habes peccatum quod non feceris, quod alius potuit facere. Rursusque ille, cuius tu comparatione deterior es, vel tui in alia virtute, vel alterius erit collatione peccator: atque ita fit, ut nemquam primum putaveris, minor sit eo qui se in alia parte major est.

24. *Deus potest servare hominem sine peccato.* — C. Si non potest homo esse sine peccato, quomodo Judas scribit Apostolus : « Ei autem qui potest et vos conservare sine peccato, et constituere ante conspectum glorie sue immaculatos? » Jud. I, 24. Quo testimonio comprobatur posse hominem esse sine peccato, et maculam non habere. A. Non intelligis, qui propositus. Neque enim homo potest esse sine peccato, quod ita habet sententia; sed potest, si voluerit Deus, hominem servare sine peccato, et iudico, quod Deo cuncta possibilia sunt. Homini autem non quidem voluerit possibile est; et maxime id esse, quod nullam legeris habere creaturam. C. Non dico hominem esse sine peccato, quod tibi forsitan

impossibile videtur; sed posse esse si velit. Aliud est enim esse, aliud posse. Esse, querit exemplum; posse, ostendit imperii veritatem. A. Nunguis nec mentalis illius proverbii: « Actum ne agas; et in eodem ceno volutaris, nisi latere lavas. » Pro quo nihil aliud audies, nisi hoc, quod omnibus patet: rem te velle firmare, que nec est, nec fuit, et forsitan nec futura est. Atque, ut ipso verbo utar et subtilitiam ἀναστρέφω (Ms. asystate) (non consistentis) argumentationis ostendam, esse posse, te aio dicere, quod esse non possit. Hoc enim, quod proposuisti, posse hominem sine peccato esse si velit, aut verum est, aut falsum est. Si verum est, ostende quia fuerit: si falsum, quidquid falsum est, nunquam fieri potest. Verum hæc quasi exposita tacentur, et in scripulis vestris tantum müssent, publicam faciem formidantia.

25. *Librum Pelagii confutat.* — Transeamus ad alia, in quibus perpetua oratione utendum est, ita dumtaxat, ut habes potestatem refellendi et querendi si quid volueris. C. Audiam patienter, non enim dicam libenter; et magis mirabor ingenium, cuius stупeo falsitatem. A. Utrum falsa sint an vera que dicturus sum, cum audieris, tunc probabis. C. Lo-

dire est faux ou vrai, vous le prouverez quand vous l'aurez entendu. C. Parlez comme il vous plaira; j'ai résolu, si je ne puis répondre, de me faire, plutôt que d'acquiescer au mensonge. A. Qu'importe que vous vous taisiez ou que vous parliez, pourvu que je vous batte; qu'importe que je vous saisisse éveillé ou endormi, comme dit la fable de Protée? C. Quand vous aurez dit ce qui vous plaît, vous entendrez ce qui vous est désagréable. La vérité peut être en péril, mais elle est invincible. A. Il m'est agréable de discuter un peu vos maximes, afin que vos sectateurs comprennent quel génie ils admirent en vous. Vous dites: « Personne ne peut être sans péché, s'il ne possède pas la science de la loi; » par là vous excluez de la justice la meilleure partie des Chrétiens, et vous, qui prêchez l'impeccabilité, vous concluez que presque tous sont pécheurs. Combien y a-t-il de chrétiens qui aient la science de la loi, disséminée dans les œuvres des nombreux docteurs de l'Eglise? Pour en trouver quelques-uns, ce sera bien difficile. Or, vous, que le désir de vous concilier la faveur de vos Amazones met en libéralité rare, vous écrivez ailleurs: « Les femmes mêmes doivent avoir la science de la loi, » quand l'Apôtre enseigne que les femmes doivent se faire dans l'assemblée des fidèles et que, si elles ignorent quelque chose, elles doivent consulter leurs maris à la maison. I *Corint.* xiv. Et il ne vous suffit pas d'avoir donné à votre troupe la science des Ecritures; vous voulez jouir de leurs

voix et de leurs cantiques. Vous ajoutez en effet, et vous posez en principe, que « les femmes doivent aussi chanter les louanges de Dieu. » Qui donc ignore que les femmes doivent chanter des cantiques dans leurs demeures, loin de la présence des hommes et de l'agglomération des foules? Mais vous leur accordez ce qui leur est interdit, afin que ce qu'elles peuvent faire décentement et sans aucune permission, elles reconnaissent hautement le tenir de votre autorité.

*Suite de la réfutation du livre de Pelage.* — Vous ajoutez encore: « Un serviteur de Dieu ne doit jamais laisser sortir de sa bouche des paroles amères, et son langage doit toujours être plein de douceur et de suavité. » *Titul.* xiii, *al.* xiv; et comme si un serviteur de Dieu était autre qu'un docteur et un prêtre, oubliant cet aphorisme, vous émettez cet autre: « Le prêtre ou le docteur doit surveiller la conduite de tous, et reprendre avec confiance ceux qui pèchent, de peur qu'il n'ait à rendre compte de leurs actions et que leur sang ne soit redemandé à ses mains. » *Titul.* xxvii, *al.* xxii. Non content d'avoir posé une fois cette maxime, vous y revenez, vous insistez: « Le prêtre, le docteur, ne doit flatter personne, mais reprendre tout le monde sans crainte, de peur de se perdre lui et ceux qui l'écourent. » *Titul.* xxxi. D'où viennent ces contradictions dans un même ouvrage, où vous oubliez un instant après ce que vous venez de dire? Puisqu'un serviteur de Dieu ne doit jamais prononcer des paroles amères, que son langage

quere ut vis, mihi decretum est si respondere non poterit, magis silere, quam mendacito acquiescere. A. Quid interest utrum te tacentem, an loquentem superem, et juxta Protei fabulam vigilantem capiam, an dormientem? C. Cum dixeris que volueris, audies que nequaquam velis. Veritas enim laborare potest, vinci non potest. A. Libet sententias tuas parumper discutere, ut intelligam sectatores tui, quomodo divinum in te mirentur ingenium. Dicis: « Sine peccato esse non posse, nisi qui scientiam legis habuerit, per quod magnam partem Christianorum excludis a justitia, et qui predicator es impecantem, omnes prope peccatores esse pronuntias. Quotus enim quisque Christianorum habet legis scientiam, quam in multis Doctoribus Ecclesia? aut raro, aut diffidenter invenias. Verum in tante es liberalitatis, ut favorem tibi apud Amazonas tuas concilies, ut in alio loco scripseris: « Scientiam legis etiam feminas habere debere; » cum Apostolus doceat esse tacendum mulieribus in Ecclesia; et si quid ignorant, domi viros suos debere consulere. I *Cor.* xiv. Nec sufficit tibi dedisse agniti tuo scientiam Scripturarum, nisi earum voci et canticis delecteris. Jungis enim et

pouis in titulo: « Quod et feminæ Deo psallere debeant. » Quis enim ignoret psallendum esse feminis in cubiculis suis, et absque virorum frequentia et congregatione turbarum? Verum tu donas quod non licet; ut quod verendum facere debeant, et absque ullo arbitro, magistris auctoritate proclamant.

26. *Item librum Pelagii confutat.* — Admis præterea: *Titul.* xiii, *al.* xiv: « Servum Dei nihil amarum de ore suo, sed semper quod dulce est et suave debere profert; » et quasi alius sit servus Dei, alius doctor et sacerdos Ecclesie, prioris oblitus sententiam, ponis in alio titulo: *Titul.* xxvii, *al.* xxii: « sacerdotem sive doctorem omnium actus speculandi debere, et fiducialiter corripere peccantes ne, pro iisdem rationem reddat [Al. reddat], et eorum sanguis de suis manibus requiratur. » Nec semel dixisti contentum, idipsum applicas, et laudicas: *Titul.* xxxi: « Sacerdotem sive doctorem nemini adulari debere, sed audenter omnes corripere, ne et se et eos qui cum sedent, perdant. » Tantane est in uno opere dissimulatio, ut quid prius dixeris nescias? Si enim servus Dei nihil amarum de suo debet ore profert, sed semper quod dulce et suave est: aut sacerdos et doctor servi Dei

doit toujours être la douceur et la suavité mêmes; ou le prêtre et le docteur, qui doivent reprendre sans crainte les pécheurs, ne flatter personne et réprimander hautement tout le monde, ne seront pas des serviteurs de Dieu; ou, si le prêtre et le docteur sont des serviteurs de Dieu et des serviteurs au premier rang, vous avez à tort conseillé aux serviteurs de Dieu un langage doux et flatteur, qui est le propre des hérétiques et de ceux qui veulent séduire leur auditoire, selon le mot de l'Apôtre: « De tels hommes ne servent point J.-C. Notre-Seigneur, mais sont esclaves de leurs sens, et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les âmes simples. » *Rom.* xvi, 18. La flatterie est toujours insidieuse, rusée, agréable; et c'est avec raison que les Philosophes définissent le flatteur: « Un agréable ennemi. » La vérité est amère; elle a le front sombre et ridé, elle blesse ceux qu'elle reprend. De là ce mot de l'Apôtre: « Je suis devenu votre ennemi, parce que je vous ai dit la vérité; » *Galat.* iv, 16; et celui du poète comique: « La flatterie procure des amis, la vérité des ennemis. » C'est pourquoi nous mangeons la Pâque avec des condiments amers, et le vase d'élection enseigne que la Pâque doit être célébrée dans la vérité et la sincérité. I *Corint.* v. Que la vérité et la sincérité soient en nous, et l'amertume suit aussitôt.

*La volonté de Dieu dirige tout.* — Quant à cet autre aphorisme: « Chacun se gouverne selon sa propre volonté, » *Titul.* xxxi, quel chrétien n'offense-t-il pas? Puisque ce n'est pas un homme,

ni quelques-uns, ni un grand nombre, mais tous les hommes qui se dirigent selon leur volonté propre, où est le secours de Dieu? Expliquez donc les textes de l'Écriture: « Le Seigneur dirige les pas de l'homme; » *Psal.* xxxvi, 23; et: « L'homme n'a pas sa voie en lui; » *Jerem.* x, 22; et encore: « nul n'a un don en lui, qu'il ne l'ait reçu d'en haut; » et dans un autre endroit: « qu'avez-vous que vous ne l'avez reçu? et puis-je vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'avez pas reçu? » I *Corint.* iv, 7. Quand le Sauveur a dit: « Je ne suis pas descendu du ciel pour faire ma volonté, mais la volonté de mon Père qui m'a envoyé; » *Joan.* v, 30; et ailleurs: « Mon Père, si cela se peut faire, que ce calice s'éloigne de moi; cependant, que votre volonté soit faite, et non la mienne; » *Juc.* xxii, 42; et dans l'Oraison dominicale: « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; » *Matth.* v, 10; par quelle témérité de pensée osez-vous nier tout secours de Dieu? En vain, vous efforcez-vous ailleurs d'ajouter: « Non sans la grâce de Dieu; » c'est votre aphorisme xxxi qui contient votre opinion réelle, et qui montre que vous refusez le secours de la grâce dans chacune de nos actions, pour n'en faire découler que la puissance du libre arbitre et du commandement, attribut de notre nature.

*Distinction entre les impies et les pécheurs.* — Dans un autre passage vous avancez qu'« au jour du jugement il ne doit pas être accordé de

præi regi, » quis Christianorum potest audire? S enim non unus, nec pauci, nec multi, sed omnes reguntur propria voluntate, ubi erit auxilium Dei? Et quomodo illud exponis? « A Domino grossus hominis dirigatur; » *Psal.* xxxvi, 23; et: « Non est in homine via ejus; » *Jerem.* x, 22; et: « Nemo potest quiddam accipere, nisi datum fuerit et desuper; » et in alio loco: « Quid enim habes quod non accepisti? Et si accepisti, quid gloriaris, quasi non accepisti? » I *Cor.* iv, 7; dicente Domino Salvatore: « Non descendi de celo, ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui me misit Patris. » *Joan.* v, 30. Et in alio loco: « Pater, si fieri potest, transeat a me calix iste. Verumtamen non quod ego volo, sed sicut tu. » *Juc.* xxii, 42. Et in Oratione Dominica: « Fiat voluntas tua, sicut in celo et in terra. » *Matth.* vi, 10. Qua sententia temeritate aucteris Dei omne presidium? Et quod in alio loco frustra conaris adungere: « Non absque Dei gratia, » quomodo sentiri velis, ex hoc loco intelligitur, dum gratiam ejus non ad singula refers opera, sed ad conditionis ac legis et liberi arbitri postestatem.

28. *Impiorum et iniquorum diversitas.* — Illud vero

non erunt, qui fiducialiter debent corripere peccantes, et nulli adulari, sed audacter omnes increpare; aut si sacerdos et doctor, non solum servi Dei, sed inter servos ejus principalem tenent locum, frustra servis Dei blanditis et dulcedinis reservasti, cum hoc proprie hereticorum sit, et eorum qui decipere cupiunt audientes, dicente Apostolo: « Hujusmodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri. Et per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentium. » *Rom.* xvi, 18. Semper insidiosus, callida, blanda est adulatio. Pulchreque adulator apud philosophos definitur *blandus inimicus*. Veritas amara est, rugose frontis ac tristicis, offenditque corripitos. Unde et Apostolus loquitur: « Inimicus vobis factus sum, veritatem dicens vobis? » *Galat.* iv, 16. Et Conatus:

Ostergium amicos, veritas odium parit.

Quapropter et Pascha cum amaritudinibus comedimus, et vas electionis docet Pascha celebrandum in veritate et sinceritate. I *Cor.* v. Veritas in nobis sit sinceritas, et amaritudo illico consequatur.

27. *Omnia Dei voluntate regi.* — Illud vero quod in alio ponis loco: *Titul.* xxxi: « Omnes voluntate pro-



science et l'intelligence des Écritures, à qui elles ont été enseignées; » et puis: « Celui qui ne sait pas la loi ne doit pas user de cette science. » *Titul. xx.* Ou bien, en effet, vous devez nommer un maître de qui vous avez appris, afin qu'il vous soit licite d'user de la science de la loi; ou bien, si votre maître est tel qu'il n'ait appris d'aucun autre et qu'il vous ait enseigné ce qu'il ignorait lui-même, il demeure que vous agissez mal, vous qui faites usage de la science des Écritures qu'on ne vous a pas apprises, et qui êtes maître avant d'avoir été disciple; à moins que, avec votre humilité habituelle, vous ne vous vantiez d'avoir pour maître le Seigneur même, qui enseigne toute science, et qu'avec Moïse, *Ezod. xxxiv.* au milieu de la nuée et des éclairs, vous n'entendiez face à face les paroles de Dieu et vous ne reveniez ensuite de là vers nous le front armé de science divine. Cela ne vous suffit pas. Vous vous transformez soudain en stoïcien, et du haut de votre sourcil à la Zénon, vous tonnez sur nous: « La patience du chrétien doit être telle que si quelqu'un voulait lui enlever ses biens, il devrait les perdre avec reconnaissance. » *Titul. lxxiii. al. lxxiv.* N'est-ce pas assez pour nous de perdre avec patience notre avoir, et faut-il encore que nous rendions grâce à la violence du ravisseur et que nous le complions de bénédictions? L'Évangile enseigne qu'à celui qui nous appelle en jugement pour nous enlever par chicane notre tunique, nous devons aussi céder notre manteau; il ne nous fait pas un précepte de lui rendre grâce, et de perdre

scire non posse; » et iterum: « Scientiam legis non usurpare debere indoctum. » *Tit. xx.* Aut enim magistrum, a quo didiceris, proferre cogis, ut tibi scientiam legis liceat usurpare; aut si magister talis est, qui ab alio non didicerit, et docuerit te quod ipse ignorabat, restat ut non recte facias, qui indoctus usurpas scientiam Scripturarum, et magister prius quam discipulus esse coepisti. Nisi forte humilitate solita, magistrum tuum jactas Dominum, qui docet omnem scientiam, et cum Moysè, *Ezod. xxxiv.* in nube et calligine facie ad faciem audis verba Dei, et inde nobis cornuta fronte procedis. Nec hoc sufficit, sed repente mutaris in Stoicum, et de Zenonis nobis tonas supercilio: « Christianum illius debere esse patientem, ut si quis sua aulter voluerit, gratanter amittat. » *Tit. lxxiii. al. lxxiv.* Nonne nobis satis est patienter perdere quod habemus, nisi violento atque raptori agamus gratias, et cum cunctis benedictionibus prosequamur? Docet Evangelium, *Matth. v.* ei, qui nobiscum velit iudicio contendere, et per lites ac jurgia auferre tunicam, etiam pallium esse concedendum; non precipit, ut agamus

avec joie ce qui nous appartient. Si je dis cela, ce n'est pas que je trouve votre maxime en rien criminelle, mais parce que partout vous fuyez la simplicité pour affecter la grandeur à coups d'hyperboles. Ainsi vous dites que « l'éclat des habits et des ornements est une hostilité contre Dieu. » Où est l'inimitié contre Dieu, s'il vous plaît, en ce que j'aurai une tunique bien propre; en ce que l'évêque, le prêtre, le diacre et tout autre ecclésiastique procèdera au ministère du saint Sacrifice avec un vêtement sans tache? Veillez sur vous, clercs; veillez sur vous, moines; et vous, veuves et vierges, vous êtes en danger, si le peuple ne vous voit sordides et couverts de haillons. Je me tais sur les gens du monde, à qui la guerre est déclarée et qui sont en hostilité avec Dieu, s'ils se servent d'étoffes éclatantes et de prix.

*Nouvelles contradictions de Pélagé.* — Econtons encore: « Il faut chérir ses ennemis à l'égal de ses proches; » *Titul. cxlii. al. cxlii.*; et aussitôt, tombant dans un léthargique oubli, vous dites: « Il ne faut jamais se fier à un ennemi. » *Titul. cxli. al. cxlii.* Je n'ai même pas besoin de prouver une contradiction qui est évidente. Vous objecterez que les deux propositions sont implicitement contenues dans l'Écriture et que je ne tiens pas compte du sens qui est attaché à chacune en son lieu. — Il m'est ordonné d'aimer mes ennemis et de prier pour mes persécuteurs; m'est-il fait un précepte de les aimer autant que mes proches, mes parents, mes amis, en sorte qu'il n'y ait aucune différence entre un adver-

gratus, et leti nostra perdamus. Hoc dico, non quod aliquid sceleris in hac sententia sit, sed quod ubique *ὑπερβολικῶς* mediocriter transeat, et magna sceleris. Unde adjungis: « Gloriam vestium et ornamentorum Deo esse contrariam. » Qua sunt, rogo, inimicitia contra Deum, si tunicam habero mundiorum, si episcopus, presbyter, et diaconus, et reliquus ordo ecclesiasticus in administratione sacrificiorum candida veste processerint? Cavete, clerici; cavete, monachi; vidue et virgines, periclitamini, nisi sordidas vos atque pannosas vulgus aspexerit. Taceo de hominibus aequali, quibus aperte bellum indicat, et inimicitia contra Deum, si prætiosas atque utentibus utantur exuviis.

30. *Capitula Pelagii sibi contraria.* — Audiamus et cætera: « Inimicos ut proximos diligentes; » *Tit. cxlii. al. cxlii.*; statimque oppressus gravissimo lethargo, ponis et dicis: « Inimico nunquam esse credendum. » *Tit. cxli. al. cxlii.* quod sibi esse contrarium, etiam me silente, perspicuum est. Sed dicis (al. *dicis*) utrumque vocabis Scriptura contineri, non animadvertens, quo sensu in suis locis dicta

saire et une personne qui m'est chère? Si j'ai pour mes ennemis le même amour que pour mes proches, que donnerai-je de plus à mes amis? Mais après avoir ainsi parlé, pour ne pas vous contredire dans le même passage, vous deviez ne pas dire ceci: « Il ne faut jamais se fier à un ennemi. » *Ezod. xxxiii.* Au reste, la loi enseigne également comment il faut aimer un ennemi: « Si la bête de somme de votre adversaire tombe, vous devez l'aider à la relever; » *Deut. xxii. 4.*; et l'Apôtre: « Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger, et s'il a soif, donnez-lui à boire; en faisant cela, vous amassez des charbons de feu sur sa tête; » *Rom. xii. 20.*; non pas en attirant sur lui la malédiction et la condamnation, comme plusieurs le pensent, mais en le reprenant et en lui inspirant le repentir, en sorte que, vaincu en bienfaisance, brûlé par le feu de la charité, il cesse d'être un ennemi.

*Le royaume des cieux est-il promis dans l'Ancien Testament?* — Vous ajoutez aussi que « le royaume des cieux est promis dans l'Ancien Testament; » *Titul. cxlii.*; et vous avez recours à des témoignages apocryphes, puisqu'il est évident que le royaume des cieux a été prêché pour la première fois dans l'Évangile, par Jean-Baptiste, le Sauveur et les Apôtres. Jean-Baptiste crie dans le désert: « Faites pénitence, le royaume des cieux approche; » *Matth. iii. 2.*; il est écrit du Sauveur: « Jésus parcourait les villes et les villages en

enseignant dans les synagogues, et en prêchant le royaume de Dieu; » *Matth. ix. 35.*; et il donna ce précepte aux Apôtres: « Allez et prêchez, disant que le royaume des cieux approche. » *Matth. x. 7.* Et vous, vous nous appelez Manichéens, parce que, préférant l'Évangile à la loi, nous disons que celle-ci est l'ombre et celui-là la réalité. Vous ne comprenez point qu'à l'impudence vous alliez la sottise. Autre chose est condamner la loi, et c'est ce que fait le Manichéen; autre chose préférer l'Évangile à la loi, et c'est la doctrine apostolique. Dans celle-là, ce sont des serviteurs de Dieu qui parlent, et dans celui-ci, c'est Notre-Seigneur lui-même; là, c'est la promesse, et ici, c'est l'accomplissement; là, c'est l'ébauche, et ici, c'est la perfection; là, c'est le fondement de l'édifice, et ici, c'est la faite de la foi et de la grâce. Ces arguments font voir quelle est votre doctrine et quel remarquable docteur vous êtes.

*Il combat la maxime fondamentale des Pélagiens.* — Votre centième aphorisme est que « l'homme peut être sans péché et observer facilement les commandements de Dieu, s'il le veut. » Nous en avons déjà longuement discuté. Pélagé, qui prétend imiter, ou même compléter l'œuvre du bienheureux martyr Cyprien, écrivant à Quirinus (Cirinus), ne fait pas attention qu'il a dit le contraire dans ce même ouvrage. Cyprien, en effet, au cinquante-quatrième titre du trois-

sim. Præceptum est mihi, ut diligam inimicos, et orem pro persecutoribus. Numquid jussum est, ut ita diligam, quasi proximos et consanguineos et amicos, ut inter amulum et necessarium nulla distantia sit? Si inimicos diligo quasi proximos, amicos quid amplius exhibebo? Aut si hoc dixeram, illud tacere deberam, ne contraria sibi in eodem loco dicere videreris: « Inimico nunquam esse credendum. » *Ezod. xiii.* Sed quando diligatur inimicus, et lex docet: *Deut. xxi. 4.*: Jumentum adversarii si ceciderit, sublevandum; et Apostolus: « Si esurierit inimicus tuus, eibus illum; si sitiere, da illi potum. Hoc enim faciens, carbonem ignis congregabis super caput ejus; » *Rom. xii. 20.*; non in maledictum et condemnationem, ut plerique existimant, sed in correctionem et penitentiam, ut superatus beneficiis, excocet fervore charitatis, inimicus esse desistat.

31. *Ad regnum celorum in veteri Test. repromissum.* — Adis proterea; « Regnum celorum etiam in Testamento veteri repromitti; » *Tit. cxlii.*; puis-je les témoignages de apocryphes, cum perspicuum sit, regnum celorum primum in Evangelio prædicari per Joannem Baptistam, et Dominum Salvatorem, et Apostolos. Lge Evangelia. Joannes Baptista clamavit in deserto: « Ponitentiam agite, appropinquavit enim regnum celorum. » *Matth. iii. 2.* Et de

Salvatore scriptum est: « Ex eo tempore cepit prædicare et dicere: Penitentiam agite, appropinquavit enim regnum celorum. » *Matth. iv. 17.* Et iterum: « Circuibat Jesus civitates et vicos, docens in synagogis (al. *synagoga*) eorum, et prædicans regnum Dei. » *Matth. ix. 35.* Et Apostolus præcipit: « Ite et predicato, dicentes, quoniam appropinquavit regnum celorum. » *Matth. x. 7.* Tu autem illos Manicheos vocas, quia Legi Evangelium præferentes, in illa umbram, in hoc veritatem esse dicamus, et non intelligis stultitiam tuam impudentia copulatum. Aliud esse (al. *est*) damnare Legem, quod Manicheus facit; aliud Legi præferre Evangelium, qua apostolica doctrina est. In illa enim servi, in hoc præsens Dominus loquitur; ibi promittitur, hic impletur; ibi initia, hic perfectio est; in illa operum fundamenta jaciuntur, hic fides et gratia culmen imponitur. Hoc posuimus, ut egregii præceptoris doctrina monstraretur.

32. *Præcipuum Pelagianorum sententiam impugnata.* — Centesimus titulus est: « Posse hominem sine peccato esse, et Dei mandata facile custodire, si velit, » de quo abunde dictum est. Cumque se imitatore, imo expletorem operis beati Martyris Cypriani, scribens ad Quirinum (Mss. *Cirinum*), esse fateatur, non intelligit se in eodem opere di-



sième livre, affirme que nul n'est sans tache et sans péché, et il en donne aussi les preuves en citant Job : « Qui est sans tache ? personne, quand même il n'aurait vécu qu'un seul jour sur la terre ; » *Job. xiv, 14* ; et le psalmé cinquante : « J'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché ; » *Psalm. l, 6* ; et l'épître de Jean : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. » *Joan. i, 8*. Vous, au contraire, vous prétendez que « l'homme peut être sans péché, » et pour que cette maxime paraisse vraie, vous ajoutez aussitôt : « et observer facilement les commandements de Dieu, s'il veut le faire. » Il y a eu rarement, il n'y a jamais eu un homme dans ces conditions. Si la chose est aisée, le plus grand nombre doit les observer. Si elle ne l'est pas, même en vous accordant que peu d'hommes peuvent les observer, il est manifeste que ce qui arrive rarement est difficile. Et par surcroît, pour montrer l'excellence de votre vertu et faire croire que votre conscience débordé des trésors du bien, vous émettez la maxime qu'« il ne faut pas pécher, même en matière légère. » *Titul. cxxxiii*. En outre, pour qu'on ne pense pas que, par matière légère, vous entendez une action, vous ajoutez : « Il ne faut même pas avoir une mauvaise pensée. » *Titul. cxxxvi, alt. cxxxi*, ne vous souvenant pas de la parole de David : « Qui comprend les fautes ? Seigneur, purifiez-

xise contraria. Ille in quinquagesimo quarto titulo tertii libri, ponit neminem sine sordē et sine peccato esse, statimque jungit testimonia, in quibus scriptum est apud Job : « Quis enim mundus a sordibus ? nec si unius etiam diei sit vita ejus in terra. » *Job. xiv, 14*. Et in Psalmo quinquagesimo : « Ecce in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea. » *Psalm. l, 6*. Et in Epistola Joannis : « Si dixerimus, quia peccatum non habemus, nosmetipsos decipimus, et veritas in nobis non est. » *I Joan. i, 8*. Tu o diverso asseris : « Posse hominem sine peccato esse ; » et ut hoc verum dixisse videaris, statim adjungis : « Et Dei mandata facile custodire, si velit, » que aut rarus, aut nullus implet. Si enim facilia sunt, debent a pluribus custodiri. Sin autem, ut concedamus tibi, rarus quisquam ea implere potest, manifestum est esso difficile quod rarus est. Atque ut hoc augeas, et magnitudinem tuam virtutis ostendas, quod scilicet de bono conscientie thesauro eructare credaris, ponis in titulo : « Ne leviter quidem esse peccandum. » *Tit. cxxiii*. Et quid sit hoc leviter, non forte in opere te aliquis dixisse existimaret, annexis : « Malum nec cogitandum. » *Tit. cxxvi, al. cxxxi*, neque illius

moi de mes fautes cachées ; et soyez clément à votre serviteur pour celles qui lui viennent du dehors ; » *Psalm. xviii, 13* ; alors que l'Église enseigne que nos manquements par ignorance et nos péchés par pensée sont des délits, au point qu'il est ordonné d'offrir des sacrifices pour ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur, *Heb. v*, et que le pontife, qui prie pour tout le peuple, offre avant tout le sacrifice d'expiation pour lui-même, à qui, assurément, il n'aurait jamais été permis de l'offrir pour les autres, s'il n'était juste lui-même, et qui, je le répète, ne l'offrirait pas pour lui-même, s'il était exempt de péché par ignorance. Il me faut maintenant parcourir le vaste champ de l'Écriture, pour montrer que le péché est dans l'erreur et dans l'ignorance.

*Péchés d'ignorance.* — C. N'avez-vous point la que « quiconque aura regardé une femme pour la convoiter a commis l'adultère dans son cœur. » *Matth. v, 28*. Ce ne sont donc pas le seul regard et les aiguillons du vice qui sont réputés péché, mais aussi les choses auxquelles nous attribuons le consentement. En effet, ou nous pouvons éviter les mauvaises pensées, et par conséquent être exempts de péché ; ou, si nous ne pouvons pas les éviter, il ne faut pas réputer péché une chose dont nous ne pouvons nous défendre. A. C'est raisonner habilement, mais vous ne voyez pas que votre argumentation va contre les saintes Écritures. Les maximes de l'Écriture veulent

sententia recordaris : « Delicta quis intelligit ? ab oculis meis munda me, Domine, et ab aliis precor servo tuo. » *Psal. xviii, 13* ; cum Ecclesia dicit ea que per ignorantiam delinquitur, et sola cogitatione peccamus, delicta esse fateatur, in tantum ut hostias pro errore jubeat offerri, *Hebr. v*, et Pontifex qui pro cuncto populo presacerat, ante pro se offerat victimas, qui certe nunquam per nisi jubetur offerre, nisi justus ipse esset, nec rursus pro se offerat, si peccato careret ignorantie. Scilicet nunc nullatissima Scripturarum spatia peragranda sunt, ut doceam errorem et ignorantiam esse peccatum.

33. *Esse peccata ignorantia.* — C. Obscuro te nomine legisti : « Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mochatas est eam in corde suo ; » *Matth. v, 28*. Non ergo solus aspectus et incentiva vitiorum reputantur in peccatum ; sed ea quibus attribuitur assensum. Aut enim vitare possumus malum cogitationem, et consequenter possumus carere peccato ; aut si vitare non possumus, non reputatur in peccatum, quod cavari non potest. A. Callide quidem argumentaris, sed non intelligis argumentationem tuam contra sacras Scripturas fa-

qu'il y ait péché même dans l'ignorance. Aussi Job offre-t-il un sacrifice pour ses fils, *Job. i*, de peur qu'en leurs pensées ils n'aient péché par ignorance. Et à celui qui coupe du bois, si la hache s'échappe du bois et tue un homme, il est ordonné, *Deut. xix*, de se réfugier en toute hâte dans une ville ayant droit d'asile et d'y demeurer jusqu'à ce que le Grand-Prêtre meure, c'est-à-dire jusqu'à son rachai par le sang du Sauveur, ou dans la demeure du baptême, ou dans la pénitence, qui renouvelle la grâce du baptême par un effet de l'ineffable clémence du Sauveur, lequel ne veut la perte de personne et se réjouit, non pas de la mort du pécheur, mais de sa conversion et de sa vie. *Ezech. xviii, C*. Quelle est, je vous le demande, cette justice qui m'impute à péché une erreur dont la conscience ne voit pas la culpabilité ? J'ignore que j'ai péché, et j'expie une faute que j'ignore ; qu'en sera-t-il de plus pour un péché de propos délibéré ? A. Est-ce à moi que vous demandez les mobiles de la pensée et de l'économie divines ? Le livre de la Sagesse répondra à votre téméraire interrogation : « Ne vous enquièrez pas des choses trop au-dessus de vous, et ne cherchez pas à pénétrer les secrets impénétrables. » *Ezech. i, 22*. Et ailleurs : « Ne cherchez pas à trop savoir, et ne raisonnez pas plus qu'il ne faut. » *Ezech. vii, 17*. Et encore : « Cherchez Dieu dans la science et dans la simplicité du cœur. » *Sap. i, 1*. Peut-être ces textes ne vous pa-

ere. Volunt enim eloquia Scripturarum etiam ignorantiam habere peccatum ; unde et *Job. i*, offert hostias pro filiis suis, ne forte per ignorantiam in cogitatione male de ligno homo fuerit occisus, si securi ac ferre fugiente de ligno homo fuerit occisus, pergere jubetur, *Deut. xix*, ad urbem fugitivorum et tandem ibi esse, quando sacerdos maximus moriatur, id est, redimatur sanguine Salvatoris, aut in domo baptismatis, aut in penitentia, que imitatur baptismatis gratiam per ineffabilem clementiam Salvatoris, qui non vult perire quemquam, nec delectatur mortibus peccatorum, sed ut convertantur et vivant. *Ezech. xviii, C*. Rogo qua est ista justitia, ut in peccato teneat erroris, cujus reatum non habet conscientia ? Nescio me peccasse, et ejus rei quam nescio, penans luo ? Et quid plus faciam, si sponte peccaveram ? A. A me sententia et dispositionis Dei causa requiritur ? Aliqua te ne quaeris, et fortiori te ne scrutaris fueris. » *Ezech. i, 22*. Et alibi : « Noli esse sapiens multum, et noli argumentari plus quam oporteat. » *Ezech. vii, 17*. Et in eodem loco : « In sapientia et in simplicitate cordis quaerite Deum. » *Sap. i, 1*. Ad ne forte huic volumini con-

raissent pas concluants ; écoutez donc l'Apôtre faisant éclater la trompette évangélique : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu, que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ! Qui a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses conseils ? » *Rom. xi, 33, 34*. Ce sont là des questions dont il dit ailleurs : « Évitez les questions vaines et inutiles, sachant qu'elles engendrent les contestations. » *II Timot. 23*. Et l'Écclésiaste, livre sur l'authenticité duquel il n'y a assurément aucun doute : « J'ai dit : Je deviendrai savant, et la science s'est éloignée de moi. Profondeur insondable, qui en trouvera le fond ? » *Ecl. vii, 9, 23*. Vous me demandez pourquoi le potier a fait un vase de gloire, un autre destiné à l'opprobre, et vous ne voulez pas vous incliner devant Paul, répondant pour Notre-Seigneur : « Qui êtes-vous, ô homme, pour contester avec Dieu ? » *Rom. ix, 20*.

*Il oppose les témoignages des Écritures.* — Écoutez donc, en peu de mots, les témoignages des Écritures, afin que votre curiosité folle, ou plutôt impie, soit réduite à un éternel silence. Dieu dit dans la Genèse : « Je ne différai pas plus longtemps de maudire la terre à cause des œuvres des hommes, parce que l'esprit de l'homme s'est appliqué diligemment au mal dès l'enfance. » *Genes. viii, 21*. Abraham et Sara, devant la promesse qui leur est faite de leur fils Isaac, rient en leur cœur, et leur secrète

tradicis, audi Apostolum, Evangelica clangentem tuba : « O altitudo divitiarum sapientia et scientie Dei, quam inscrutabilia sunt judicia ejus, et investigabiles vias ejus ! Quis enim cognovit sensum Domini ? aut quis consiliaribus ejus fuit ? » *Rom. xi, 33, 34*. Iste sunt questiones, de quibus et in alio loco scribit : « Stultas autem et incredulas questiones devota, sciens quoniam litas generant ; » *II Tim. ii, 23* ; et Ecclesiastes (de quo certe libro nulla est ambiguitas) : « Dixi, inquit, sapiens efficiar, et ipsa longinqua facta est a me. Profunda profunditas, quis eam inveniet ? » *Ecl. vii, 23, 25*. A me quaeris, quare figuris aliud vas fecerit in honorem, aliud in contumeliam, et non vis acquiescere Paulo pro suo Domino respondentis : « O homo ! tu qui es, qui respondens Deo ? » *Rom. ix, 20*.

34. *Opponit Scripturarum testimonia.* — Audi ergo breviter testimonia Scripturarum, ut stulta, imo impia curiositas tua in perpetuum conticescat. Loquitur Deus in Genesi : « Non adjicias ultra maledicere terrae propter opera hominum, quia apposita est mens hominis diligenter ad mala a peritura. » *Gen. viii, 21*. Abraham et Sara, audita reprobatione filii Isaac, rideat in corde suo, et tacita cogitatio non